

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
24 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le six décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
12 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 3
- Absents : 3
- Votants : 26

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. RUBIANO à M. DAHIREL, Mme JEFFROY à Mme LE NORMAND-BERNIER.

ETAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme PILLET, Mme GIANNI.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2023-10 – Personnel communal – Actualisation du tableau des effectifs 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 20 novembre 2023,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Au cours de l'année 2024, plusieurs agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Ces mouvements se traduisent par la suppression des postes d'origine et la création des postes sur lesquels sont nommés les agents au tableau des effectifs.

En raison de besoins définis au sein des services, un poste est également créé au sein du service comptabilité – finances – commande publique.

Afin de procéder aux avancements de carrière et à la création de ce poste, la modification suivante est proposée :

	CRÉATION
1 poste d'animateur principal 2ème classe à temps complet	1 poste d'animateur principal 1ère classe à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
-	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe

Par ailleurs, une stagiatisation sera effective au 1^{er} janvier 2024.

➤ **Nomination au grade existant :**

- 1 poste d'Adjoint technique évoluant de contractuel à titulaire ;

Ces actualisations prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et sous réserve que les conditions de nomination soient remplies.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les modifications indiquées ci-dessus.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 7 décembre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

